



LYON • 16 mars 2026

SNCF RÉSEAU EISE

NOTATIONS MAÎTRISE À L'EISE

L'EXERCICE EST-IL DÉJÀ JOUÉ D'AVANCE ?

L'UNSA demande au directeur de rétablir l'équité lors de la commission du 27 mars.

Lors du relevé de notes préparatoire à la commission de notation, la direction de l'EISE a transmis un document comportant des noms d'agents déjà positionnés sur des contingents supplémentaires (CS).

Or, dans le cadre normal de l'exercice de notation, les contingents supplémentaires ne doivent jamais être fléchés nominativement avant la commission.



CE QU'À FAIT LA DIRECTION

- Transmission d'un tableau mentionnant des agents positionnés sur des contingents supplémentaires
- Introduction d'un biais dans l'exercice de comparaison des agents
- Risque d'une rupture d'équité dans la notation
- Risque de décisions contestables juridiquement

CE QUE DEMANDE L'UNSA

Pour garantir un exercice équitable pour tous les agents de maîtrise :

- Que les agents mentionnés dans ce tableau soient notés hors compte
- Que la commission puisse travailler sans influence préalable
- Que les décisions prises soient transparentes, équitables et incontestables

UNE QUESTION DE JUSTICE POUR LES AGENTS !

La notation est un moment important dans la reconnaissance du travail des agents.

Aucun agent ne doit être avantagé ou pénalisé par des indications transmises en amont de la commission.

L'UNSA refuse que l'équité entre agents soit fragilisée.

27

mars 2026

LA DIRECTION DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

L'UNSA demande à la direction de corriger la situation lors de la commission de notation.

Si cela n'est pas fait, la responsabilité de l'iniquité de l'exercice pèsera sur la direction.

L'UNSA restera extrêmement vigilante pour défendre les intérêts des agents de maîtrise de l'EISE.



UNSA-FERROVIAIRE

UNSA-Ferroviaire Rhône-Alpes
45, rue Ste Geneviève - 69006 LYON
ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA DCI

SNCF RESEAU
DIRECTION ZONE DE PRODUCTION SUD-EST
Etablissement Industriel Sud Est (EISE)
Département Performance Economique et Sociale
Pôle Ressources Humaines
23 Rue Pierre Sémard
69007 LYON



Relevé de conclusions de la DCI déposée le 26/02/2026
Réunion du 02/03/2026 à 14h00
Entre la Direction de l'Etablissement Industriel Sud Est et l'UNSA
DCI 260226 135 2 01 L

Participants :

Pour l'EISE :

- Laurent BEDON, DET
- Nellie BOULEREAU, RRH

Pour l'UNSA :

- Yoann SAUGUES
- Gregory LECLERC
- Marta HERAUD

La demande de concertation immédiate de l'UNSA portait sur :

L'exercice de notation des agents de maîtrise 231 à l'EISE du 26.02.2026

Aujourd'hui lors du relevé de note de cette circonscription, il a été remis les propositions de notation en Position de Rémunération aux délégués de notations.

Les tableaux transmis mentionnent non seulement les agents proposés en prioritaire et au choix, mais également des agents déjà positionnés nominativement au titre des contingents supplémentaires (CS).

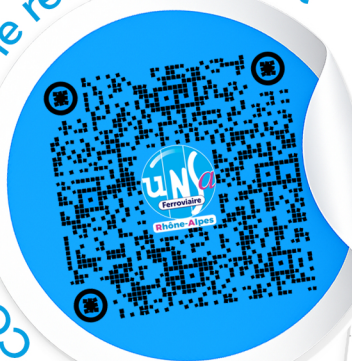
Cette pratique pose une difficulté majeure. En effet, le fait d'associer nominativement des agents à des contingents supplémentaires en amont de l'exercice fausse le déroulement normal de la notation et altère les conditions d'un examen objectif et impartial des situations.

Les délégués de notation doivent pouvoir exercer leur mission en toute neutralité, sur la base des critères réglementaires et des contingents officiellement ouverts, sans que des choix préalablement fléchés ne viennent orienter ou contraindre l'analyse collective. La présentation opérée crée de facto un biais dans l'exercice et contrevient à l'esprit des textes encadrant la procédure de notation.

En conséquence, l'UNSA demande :

- Que les agents mentionnés dans les tableaux au titre des contingents supplémentaires soient reconsidérés et notés hors compte dans le cadre de cet exercice
- Que de nouveaux contingents supplémentaires soient réintégrés dans l'exercice de notation, afin de garantir l'équité, la transparence et la sincérité de la procédure
- Qu'un rappel clair des règles applicables soit effectué afin d'éviter toute reproduction de cette situation.

CONSULTEZ ici le relevé complet



1. Les agents mentionnés au titre des CS doivent être examinés hors compte.
2. De nouveaux contingents supplémentaires doivent être remis en jeu.
3. Un rappel formel des règles encadrant la notation doit être effectué.

Sur la délégation UNSA FERROVIAIRE, l'objectif est de sécuriser juridiquement l'exercice et garantir l'équité de traitement.

La délégation rappelle les principes de cet exercice :

La notation doit être un exercice ouvert.

Un contingent est un moyen, pas une décision arrêtée.

Fléchier des noms avant l'examen revient à valider avant d'analyser.

La notation dénonce l'impact du non-respect de ces textes lors du relevé de notes :

Les délégués ne travaillent plus en neutralité.

La comparaison est biaisée.

On peut créer un sentiment d'injustice.

Enfin, finalement en séance, les documents n'ont pas été récupérés.

Les documents sont repartis avec des tableaux pré-fléchés.

Le document n'a pas été diffusé et non corrigé.

La demande à l'entreprise de prendre en compte le risque juridique

La notation de la procédure.

La contestation.

L'égalité de traitement.

Nous cherchons à sécuriser l'exercice, pas à le bloquer.

Nominativement des agents à des CS avant l'examen collectif transforme un contingent en

Ce n'est plus un exercice de notation, c'est une validation.

Nous considérons que la neutralité de la procédure n'est pas pleinement garantie.

Un rappel ultérieur ne corrige pas le biais déjà introduit.

Comment la direction de l'EISE sécurise juridiquement l'exercice actuel ?

A l'UNSA nous défendons un principe : la sincérité de l'exercice.

Dès lors qu'un doute existe sur la neutralité, c'est toute la procédure qui est affaiblie.

Nous défendons une procédure équitable, pas des intérêts particuliers.

Monsieur le Directeur,

À l'issue de la concertation relative à l'exercice de notation du 26 février 2026, l'UNSA maintient que la présentation nominative d'agents associés aux contingents supplémentaires a introduit un biais dans la procédure.

Malgré le signalement effectué en séance, les documents papiers n'ont pas été retirés ni rectifiés.

Cette situation fragilise, selon nous, la neutralité et la sincérité de l'exercice.

L'UNSA avait demandé :

- L'examen hors compte des agents mentionnés au titre des CS ;



UNSA-FERROVIAIRE
RHÔNE-ALPES

45, rue Ste Geneviève
69006 LYON

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org